



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'Éducation Physique et Sportive dans l'académie de Bordeaux



Actualités et informations clés
Année 2023-2024

1

Organisation de l'inspection pédagogique régionale et professeurs ressources

2

Points de vigilance au regard des priorités de l'année

3

Accompagnement de proximité
(rendez-vous de carrière, visite conseil, réunion d'équipe)

4

Développement professionnel (individuel et collectif)
(formation continue, préparation aux concours, certifications)

5

Promotion et valorisation de carrière

6

Règlementation (*sécurité APPN, sorties et voyages scolaires*)

7

Enseignements prolongeant le parcours de formation en EPS
Dispositifs complémentaires à l'EPS

8

Examens

9

Savoirs fondamentaux (*savoir nager en sécurité et savoir rouler à vélo*)

10

Labellisations des établissements



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisation de l'inspection pédagogique régionale et professeurs ressources

Cosette AGNAN-POURINET

cosette.agnan-
pourinet@ac-bordeaux.fr

Référente des ZAP :

33 : Libourne, Ambition Nord
Gironde (Blaye)

40 : Dax, Mont de Marsan-
Aire sur Adour, Parentis-
Morcenx

64 : Des Gaves

Dossiers académiques :

- Formation initiale et continue
- Dossier sport
- Contractuels
- Enseignement de spécialité EPPCS

Céline CHEVILLON

celine.chevillon
@ac-bordeaux.fr

Référente des ZAP :

33 : Talence, Mérignac-Pessac,
Médoc, Sud Gironde Entre
deux mers

47 : Marmande-Nérac, Agen,
Villeneuve s/lot- Fumel

Dossiers académiques :

- Formation initiale et continue
- Arts-Danse ; Arts du Cirque
- Secteur sportif dans la voie professionnelle
- Savoir rouler à vélo

Patrick FREROT

patrick.frerot
@ac-bordeaux.fr

Référent des ZAP :

24 : Nord Dordogne, Ouest
Dordogne, Périgueux,
Bergerac, Est Dordogne

33 : Bordeaux Nord,
Bordeaux Rive droite,
Arcachon

Dossiers académiques :

- Examens
- Contractuels
- Secteur sportif dans la voie professionnelle
- Savoir Nager

Frédérique ROUANET

frederique.rouanet
@ac-bordeaux.fr

Référente des ZAP :

33 : Bordeaux centre

64 : Pau-Nay, Nive et Adour,
Nive et Saison

Dossiers académiques :

- Examens
- Dossier sport
- Arts-Danse ; Arts du Cirque
- Enseignement de spécialité EPPCS

**Chargée de mission
auprès de l'inspection
pédagogique régionale
EPS**

Emmanuelle TESSIER
emmanuelle.looten
@ac-bordeaux.fr

**Webmestre site
disciplinaire académique**

Laurent GIRARDEAU
laurent.girardeau
@ac-bordeaux.fr

**Professeurs
formateurs
académiques (PFA)**

François TESSON
francois.tesson1
@ac-bordeaux.fr
Bastien TICOULAT
bastien.ticoulat
@ac-bordeaux.fr

**Chargés de mission
dossiers spécifiques**

Virginie COURREGES :
*(projets artistiques et culturels
danse et cirque – DAAC)*
virginie.courreges.EAC
@ac-bordeaux.fr

Nicolas LASMAN :
*(suivi des Sections Sportives
Scolaires)*
nicolas.lasman
@ac-bordeaux.fr

Clément COUDROY :
(savoir nager)
clement.courdroy1
@ac-bordeaux.fr



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Points de vigilance au regard des priorités de l'année

Lutter contre le taux
grandissant d'inaptitude
totale aux examens
et en particulier chez les
filles

Nombre d'inaptes
totaux en bac GT
**3 x plus élevé
chez les filles**

Contribuer
au développement
des compétences
psycho-sociales (CPS)

**UNE ÉCOLE
QUI INSTRUIT,
ÉMANCÍPE ET
PROTÈGE**



**Promouvoir la pratique d'une activité physique
et sportive régulière auprès des élèves**

Réfléchir collectivement
autour des projets EPS
et d'AS contextualisés
et sur des formes
scolaires de pratique qui
engagent tous les élèves

Participer à la
construction des savoirs
fondamentaux : socle
commun, savoir nager et
savoir rouler à vélo



Temps forts :

JNSS : 20 septembre
Journée paralympique : 8 octobre
SOP : 2 au 6 avril
Journée olympique : 23 juin
Passage de la flamme

UNE ÉCOLE
QUI INSTRUIT,
ÉMANCÍPE ET
PROTÈGE



Appels à manifestation d'intérêt réguliers :

Billetterie populaire
La Danse des Jeux
Dicosport
Intégrathlon
Olympiade culturelle
...

Évènements spécifiques de l'année :

Semaine de l'engagement
Semaine de la presse et des
médias dans l'École
...

Une année singulière placée sous le signe de
l'olympisme et paralympisme



Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, Mourad Merzouki a créé **Danse des Jeux**, une chorégraphie qui célèbre les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, sur une musique originale imaginée par Christoph Müller et Eduardo Makaroff, cofondateurs du groupe Gotan Project.

La *Danse des Jeux* est à la fois une création chorégraphique et un projet pédagogique. Accessible à tous les publics, cette chorégraphie simple et entraînante est un moyen de se retrouver en mouvement pour se préparer au grand rendez-vous des Jeux. Conçue de façon à être accessible de la maternelle jusqu'aux universités, elle est un moyen d'encourager l'activité physique et d'enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

Date de début de la campagne d'appel à projet sur ADAGE : 16 octobre 2023



<https://generation.paris2024.org/la-danse-des-jeux>



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement de proximité

- **Rendez-vous de carrière :**

Les rendez-vous de carrière des personnels enseignants au 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelon sont des moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. Le questionnement lors du rendez-vous de carrière invite les enseignants à mettre en perspective des intentions éducatives et les apprentissages des élèves.

A ce titre, nous vous encourageons à anticiper ce moment d'échanges, en appui du [guide du RDV de carrière](#) et à nous faire parvenir, si vous le souhaitez, et en amont par voie électronique les documents permettant d'alimenter les échanges professionnels :

- une synthèse des projets (EPLE, EPS, AS) ;
- le projet de classe ;
- le projet de séquence et projet d'évaluation ;
- les leçons détaillées et bilans des leçons précédentes ;
- une synthèse de votre engagement (au sein de la discipline EPS, à l'AS, dans l'établissement, dans le système éducatif).

A l'aune des priorités nationales, un regard particulier sera porté sur la différenciation et l'évaluation des acquis et des progrès des élèves. Une mise à disposition du projet EPS au complet pourra également être demandée pour consultation.

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

- **Visites conseil :**

Dans une perspective d'accompagnement et de développement professionnel, des visites conseils peuvent être proposées prioritairement aux enseignants des échelons 10 et 11 des établissements dans lesquels nous réalisons nos rendez-vous de carrière.

- **Réunions d'équipe :**

Une réunion d'équipe peut être réalisée à la demande de l'IA-IPR référent lors de sa venue dans l'établissement ou sur sollicitation des équipes ou du chef d'établissement.

Ce temps d'échanges peut aborder différentes thématiques telles que le travail collaboratif au sein de l'équipe pédagogique, la rédaction du projet EPS et/ou d'AS, l'harmonisation des pratiques d'évaluation, les projets spécifiques...

Afin d'apporter un éclairage lucide au regard du contexte singulier de votre établissement, nous invitons vivement les équipes à saisir en ligne le projet EPS sur la page du site disciplinaire académique dédiée.

- **Projet EPS :**

Le projet d'EPS est un outil conçu et réalisé **PAR et POUR une équipe** : il est **au service des élèves** d'un **établissement donné**, dans un contexte donné.

A ce jour, trop peu d'établissements ont répondu à la demande de saisie du projet en ligne.

Nous vous rappelons que ce cadre est un **outil de pilotage de la discipline dans votre établissement** et un **support d'échanges professionnels** lors des réunions d'équipe qui garantit :

- une culture académique partagée et équitable
- un point de repère pour les nouveaux arrivants au sein de votre établissement et de réflexion lors des réunions d'équipe
- un état des lieux fiable de la discipline au niveau académique.

Saisir votre projet EPS :



- **Collège :**

https://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/2005/college/php_simplifie/connection.php

- **Lycée :**

https://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/2005/LYCEE/php_simplifie/connection.php

- **Projet AS :**

Le projet de l'association est construit autour de deux axes principaux :

- la pratique d'activités physiques et sportives, **avec une alternance**, tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts (fête de l'association sportive, tournois interclasses, manifestations associatives et sportives locales...);
- l'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'association et à l'organisation des activités. L'association sportive contribue ainsi à **l'apprentissage des règles, à l'exercice de l'engagement associatif et à la prévention de la violence...**

Afin de contribuer explicitement à la réduction des inégalités, une **réflexion sur l'engagement des élèves les plus éloignés de la pratique physique** mérite d'être menée.

Le projet, **pour prévenir le décrochage de la pratique des APSA** chez les élèves, doit prendre en compte la complémentarité entre l'EPS, le sport scolaire et les pratiques extra-scolaires en s'appuyant donc sur les axes du projet d'établissement et du projet EPS.



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Développement professionnel (individuel et collectif)

Enseignements et didactiques disciplinaires :

- Collège / Lycée : Certification EPI
- Collège : Course d'orientation (CA 2) via une entrée par le **numérique** ;
- Collège : Gymnastique / Acrosport (CA 3) via une entrée par une **démarche d'enseignement – apprentissage inclusive** ;
- Collège : Ultimate (CA 4) via une entrée par une **démarche d'enseignement – apprentissage inclusive** ;
- Lycée : Cross-training (CA 1) via une entrée par le **numérique** ;
- Lycée : Danse / Arts du cirque (CA 3) via une entrée par une **démarche d'enseignement – apprentissage inclusive** ;
- Lycée : Basket 3x3 (CA 4) via une entrée par une **démarche d'enseignement – apprentissage inclusive**.

Cadre du cycle 3

- Formation Planète Ovale.

Accompagnement à la mise en œuvre des programmes :

- Enseignement de spécialité EPPCS ;
- Secteur sportif dans la voie professionnelle (UF2S).

- 1 Communication collective auprès des enseignants EPS des sessions de formation ouvertes à pré-inscription
- 2 Pré-inscription individuelle à une formation sur SOFIA-FMO
Se préinscrire = faire valoir son intérêt à une formation
- 3 Avis donné par le chef d'établissement
- 4 Inscription définitive à la formation en cas d'avis favorable
- 5 Mise en œuvre de la formation si l'effectif d'inscrits est suffisant

Les procédures détaillées seront explicitées ultérieurement dans une communication par mail.

Les Groupes de Réflexion Pédagogique (GRP) sont présents dans différentes ZAP de l'académie.

L'enjeu de ces GRP est de promouvoir un dispositif de formation de territoire collaboratif entre pairs, en **concevant des formes scolaires de pratique répondant à un dilemme professionnel dans un contexte particulier.**

Ainsi, le travail des GRP contribue à l'enrichissement des ressources didactiques et pédagogiques académiques, **la priorité cette année étant mise sur la production et la publication sur le site disciplinaire académique.**

Les procédures de pré-inscriptions et inscriptions seront identiques aux modalités d'inscription aux sessions de formation (*cf. diapositive précédente*).

- **Parcours de formation au CAPEPS interne**

Le parcours de formation au CAPEPS interne proposé par l'E AFC de Bordeaux est un parcours hybride qui prolonge et complète le parcours de formation disciplinaire académique des contractuels en poste, suivis par l'inspection pédagogique régionale. Au-delà de la préparation à ce concours exigeant, le parcours de formation engage les candidats dans une démarche collective de partage et de mutualisation de connaissances et compétences sur le plan académique, source de développement professionnel. Encadrée par trois formateurs et des intervenants ponctuels, la formation proposée est gratuite. Elle est accessible à tous les collègues contractuels qui sont en poste l'année du concours, sur la base de candidatures volontaires et qui remplissent les conditions pour être éligibles au concours du CAPEPS Interne 2024.

Elle propose :

- ❖ Pour tous : quatre écrits (une correction individuelle, une correction collective, un corrigé pour chaque écrit, une simulation orale, des TD tout au long de la formation, des supports numériques accessibles en permanence afin d'enrichir les connaissances, proposer des pistes de travail tout en favorisant les échanges et partages de productions entre les candidats
- ❖ Pour les admissibles : une simulation orale supplémentaire et des TD (par champs d'apprentissage et par APSA)

Pilotage de la formation : Ghislain SANDILLON (ghislain.sandillon@ac-bordeaux.fr)

Co-pilotage : Christophe FELDMULLER et Alexandre CLAVERIE

- **Parcours de formation à l'agrégation interne**

Un parcours de préparation à l'agrégation interne d'EPS est proposé depuis la rentrée 2017 dans le cadre du PAF, sur la base de candidatures volontaires pour tous les enseignants d'EPS titulaires justifiant 5 années d'exercice.

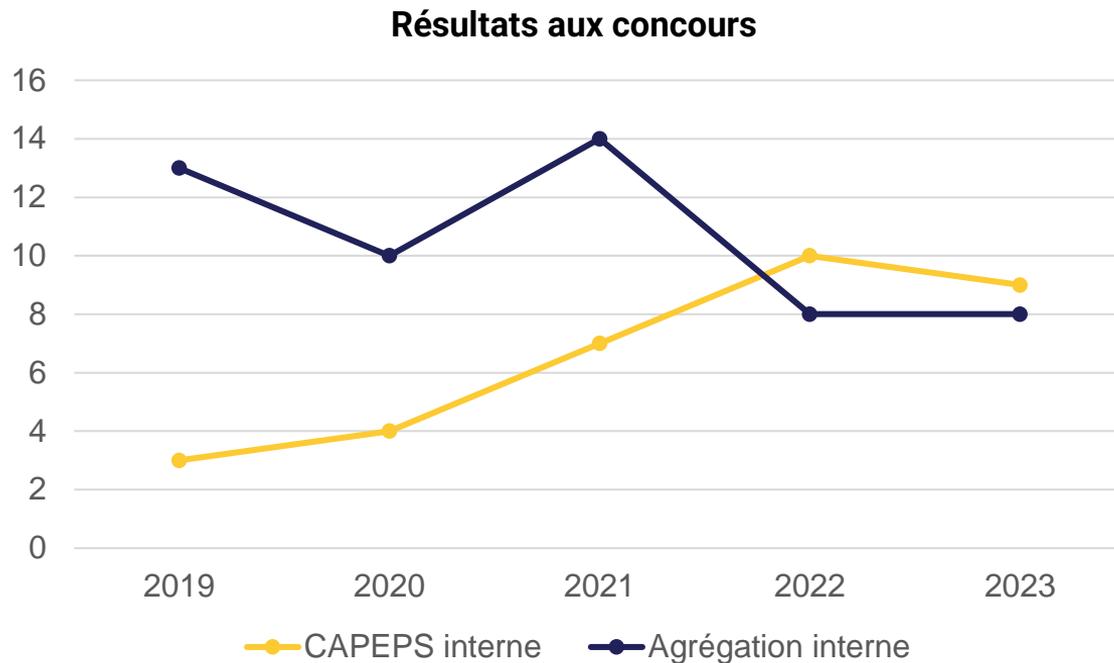
Format du parcours de préparation :

Hybride : afin de permettre un parcours de formation de chez soi, la majeure partie du travail est effectuée à distance grâce à une plateforme numérique (M@gistère).

Tutoré : des enseignants agrégés spécifiquement formés accompagnent les stagiaires tout au long de leur préparation.

Accompagné : 6 écrits blancs corrigés (E1-E2) sont proposés à tous les candidats ; une préparation aux oraux est allouée aux candidats admissibles.

Pilotage de la formation : Marie-Pierre DEBAYLE (marie-pierre.eulacia@ac-bordeaux.fr) et Bastien TICOULAT (bastien.ticoulat@ac-bordeaux.fr)



CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) :

La création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré a pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés.

Informations : <https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-121621>

Certifications complémentaires (DNL, danse...)

La certification complémentaire a pour objectif de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de concours enseignants.

Informations : <https://www.ac-bordeaux.fr/certification-complementaire-121701>

CAPPEI: certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive :

Ce certificat est destiné à attester la qualification des enseignants du premier degré et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

Informations : <https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-l-education-inclusive-cappei-121699>



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Promotion et valorisation de carrière

Hors classe

- **Conditions requises**

Avoir atteint au moins à l'échelon 9 de la classe normale avec au moins 2 années (complètes) d'ancienneté au 31 août de l'année scolaire en cours.

- **Procédure :**

Information individuelle par message électronique via I-Prof.

La constitution des dossiers se fait exclusivement par votre compte I-Prof qu'il est nécessaire d'actualiser et d'enrichir régulièrement.

- **Appréciation de la valeur professionnelle :**

Le classement des éligibles s'effectue au regard des critères de parité, d'ancienneté dans le grade et de la valeur professionnelle de l'agent.

- **Taux de promotion :**

L'augmentation du taux de promotion à la hors classe passera de 18 % à 23 % en 2025 (22% en 2024), ce qui devrait permettre un passage à la hors classe avec environ une année d'avance.

<https://www.education.gouv.fr/promotions-acces-la-hors-classe-6569>

Classe exceptionnelle

À partir de 2024, un taux de promus/promouvables viendra remplacer la règle du contingentement pour l'accès à la classe exceptionnelle, favorisant ainsi les promotions pour le plus grand nombre.

Le texte officiel de cadrage des nouvelles modalités pour l'année 2024 n'est pas encore paru.



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Règlementation

Les protocoles de sécurité de l'académie de Bordeaux sont applicables en toute circonstance, en EPS, comme en AS et en section sportive.

Bien repérer le cadre d'organisation d'un séjour APPN pour identifier la démarche administrative à effectuer

- Si un organisme privé encadre entièrement les élèves : une convention doit être signée
- Si les professeurs d'EPS encadrent une activité spécifique * : un cahier des charges voté en conseil d'administration, signé par le chef d'établissement ET validé par l'inspection ;
- Si les professeurs d'EPS encadrent des activités non spécifiques, l'application stricte des protocoles académiques de sécurité est requise. Si l'activité se déroule dans une autre académie, l'utilisation du protocole le plus contraignant est requise.

** Article R-212-7 du code du sport : les APPN à environnement spécifique sont les suivantes : le surf de mer, les pratiques de la voile se déroulant à plus de 200 miles nautiques d'un abri, le canoë-kayak sur des rivières de classe supérieure à trois, ainsi que l'escalade en sites sportifs au-delà du premier relais, en terrain d'aventure ou en via ferrata - plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée – canyoning – parachutisme - ski, alpinisme et leurs activités assimilées – spéléologie - vol libre.*

Circulaire APPN (2017) : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo16/MENE1711773C.htm>



Cahier des charges et pièces complémentaires

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/2023/09/08/cahier-des-charges-des-projets-de-sejour-portant-sur-les-activites-a-environnement-specifique/>

**Envoi au format WORD a minima 6 SEMAINES AVANT LE DEBUT DU SEJOUR
à Emmanuelle TESSIER (emmanuelle.looten@ac-bordeaux.fr)**

Actualisation et renvoi indispensable en cas d'avis défavorable du corps d'inspection



Les sorties scolaires constituent des temps forts dans le parcours scolaire des élèves en favorisant l'acquisition de connaissances et de compétences, en concourant à leur épanouissement et en participant à leur ouverture au monde. Les établissements scolaires sont invités à encourager ces déplacements afin notamment que tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, puisse bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire.

Principes généraux applicables à l'organisation de ces déplacements :

- **Sorties scolaires** organisées dans le cadre du projet d'établissement, nécessairement en appui des programmes scolaires pour nourrir le projet pédagogique de la classe
- **Voyages scolaires** sont des sorties scolaires facultatives comprenant une ou plusieurs nuitées, dont leur durée doit rester compatible avec la mise en œuvre des programmes.
- **Autorisation par le chef d'établissement** qui dispose de tout pouvoir d'appréciation sur l'intérêt pédagogique et les conditions matérielles de mise en œuvre de ces projets.
- Avant l'autorisation par le chef d'établissement, **accord par le conseil d'administration** sur la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires.

[Circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires](https://eduscol.education.fr/document/52179/download?attachment)
Guide pratique : <https://eduscol.education.fr/document/52179/download?attachment>



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enseignements prolongeant le parcours de formation EPS

- **Projet d'enseignement optionnel :**

L'enseignement optionnel EPS doit être formalisé à travers un projet d'enseignement optionnel **validé impérativement** par l'inspection pédagogique régionale.

Les projets doivent être adressés à Emmanuelle Tessier (emmanuelle.looten@ac-bordeaux.fr).

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez des outils sont disponibles sur le site académique :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/category/dispositifs-specifiques/option-eps/>

- **Implantation :**

Département	Nombre d'enseignements optionnels EPS
Dordogne	7
Gironde	7
Landes	2
Lot-et-Garonne	6
Pyrénées Atlantiques	10
Total académie	32

- **Implantation sur 7 lycées publics :**
 - Lycée Mauriac (Bordeaux) ;
 - Lycée Borda (Dax) ;
 - Lycée A Camus (Mourenx) ;
 - Lycée Jay de Beaufort (Périgueux) ;
 - Lycée G Sand (Nérac) ;
 - Lycée Monod (Lescar) ;
 - Lycée Maine de Biran (Bergerac).
- Un **espace de mutualisation de pratiques (TRIBU)** est disponible avec des ressources pour les porteurs de cet enseignement. Il est nécessaire d'accepter l'invitation reçue par mail mi-septembre.
- Le retour des référentiels 2023/2024 pour validation est attendu pour **le 20 octobre 2023 dernier délai.**

- **Projet d'enseignement optionnel :**

L'enseignement optionnel EPS doit être formalisé à travers un projet d'enseignement optionnel **validé impérativement** par l'inspection pédagogique régionale.

Les projets doivent être adressés à Emmanuelle Tessier (emmanuelle.looten@ac-bordeaux.fr).

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous trouverez des outils sont disponibles sur le site académique :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/category/dispositifs-specifiques/option-eps/>

- **Implantation :**

Département	Nombre d'enseignements optionnels EPS
Dordogne	7
Gironde	7
Landes	2
Lot-et-Garonne	6
Pyrénées Atlantiques	10
Total académie	32

- **Implantation des établissements porteurs de dispositifs autour de l'Art-Danse et des Arts du Cirque :**

Département	Enseignement optionnel Danse	Enseignement optionnel Arts du Cirque	Enseignement de spécialité Art-Danse	Bac technologique ST2MD
Dordogne	1			
Gironde	2			1
Landes				
Lot-et-Garonne				
Pyrénées Atlantiques		1	1	
Total académie	3	1		1

<https://www.ac-bordeaux.fr/options-artistiques-et-classes-a-horaires-amenages-122365>

- Un parcours de formation conduisant aux métiers de l'animation ou de l'encadrement dans le secteur sportif

UF2S
 (Unité facultative Secteur sportif)

<p>se prépare en 3 ans en 2nd, 1^{er} et T^{er} :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Famille des métiers de la relation client, • Famille des métiers du numérique et des transitions énergétiques, • Bac Pro ASSP et Bac Pro logistique 	<p>se prépare en 2 ans en 1^{er} et T^{er} des Bacs Pro :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AGOrA, • Métiers de l'accueil, • Métiers du commerce et de la vente options A et B 	<p>se prépare en 2 ans en 1^{er} et T^{er} du Bac Pro :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AEPA
--	--	--

UC1 (Unité capitalisable 1) du BPJEPS*
 UC1 (Unité capitalisable 1) du BPJEPS*
 UC1 (Unité capitalisable 1) du BPJEPS*
 UC2 (Unité capitalisable 2) du BPJEPS*
 UC2 (Unité capitalisable 2) du BPJEPS*
 UC2 (Unité capitalisable 2) du BPJEPS*
 UC4 (Unité capitalisable 4) du BPJEPS*

*Brevet professionnel jeunesse, Éducation populaire et sports

SUR SÉLECTION

MCAG2S
 (Mention complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif)

se prépare en 1 an après le baccalauréat

UC1 (Unité capitalisable 1) du BPJEPS*
 UC2 (Unité capitalisable 2) du BPJEPS*

SUR SÉLECTION

MCE2S
 (Mention complémentaire Encadrement secteur sportif)

se prépare en 1 an

UC3 (Unité capitalisable 3) du BPJEPS*
 UC4 (Unité capitalisable 4) du BPJEPS*

dans les dominantes :

- APT (Activités physiques pour tous)
- AAN (Activités aquatiques et de la natation)
- AF (Activités de la forme)

NB : le BPJEPS peut être finalisé dans le cadre de la formation continue, en CREPS ou en centre de formation.

SUR SÉLECTION

DEUST STAPS
 (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

<https://eduscol.education.fr/2780/la-filiere-secteur-sportif-en-voie-professionnelle>

- **Implantation des établissements**

Département	UF2S	MC AG2S	MC E2S
Dordogne	1		
Gironde	1	1	1
Landes	1	1	
Lot-et-Garonne	1		
Pyrénées Atlantiques	1		
Total académie	5	2	1



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositifs complémentaires à l'EPS

- **Enjeu** : Donner à l'élève volontaire la possibilité de pratiquer davantage d'activité sportive, d'atteindre un bon niveau de pratique dans son sport de prédilection, et de concilier études et pratique sportive renforcées

A la rentrée 2023 :

- **205 Sections Sportives Scolaires ouvertes dans les établissements publics**
 - 165 en collèges
 - 34 en Lycées GT
 - 6 en Lycées Pro
- **49 Sections Sportives Scolaires ouvertes dans les établissements privés**
 - 39 en collèges
 - 7 en Lycées GT
 - 3 en Lycées Pro

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009073C.htm>

- **Les demandes d'ouverture sont à réaliser avant le 29 septembre 2023.**

- **Enjeu** : Permettre des aménagements de scolarité qui puissent répondre aux besoins des jeunes qui visent à terme à accéder au haut niveau.
- A la rentrée 2023 : **22 Sections d'Excellence Sportive ouvertes dans les établissements publics**
 - 9 en collèges
 - 13 en Lycées GT
 - 2 en Lycées Pro (structure commune LGT / LP)
- **Les demandes d'ouverture sont à réaliser avant le 6 octobre 2023.**

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009073C.htm>

A la rentrée 2023 :

- **29 établissements mettent en place ce dispositif :**
 - 4 en Dordogne
 - 9 en Gironde
 - 5 dans les Landes
 - 4 dans le Lot-et-Garonne
 - 9 dans les Pyrénées Atlantiques
- Il s'agit de veiller à ce que les élèves éloignés d'une pratique physique et sportive, y compris ceux à besoins spécifiques, puissent en bénéficier.
- Rôle de l'équipe EPS : veiller à ce que le public cible bénéficie prioritairement du dispositif, en contribuant à lutter contre les préjugés, les fausses représentations (notamment sexistes), ou l'autocensure de certains élèves.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo17/SPOV2311246J>



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Examens

Diplôme	CCF	Contrôle adapté	Examen ponctuel terminal
<p>BAC GT Circulaire 2019-129 du 26-9-2019</p>	<p>3 APSA / 3 CA dont 2 de la liste nationale et 1 possible de la liste académique ou établissement (validée par la CAHN) . APSA dont le référentiel a été validé par la CAHN.</p> <p>Co-évaluation réalisée avec le P.EPS de la classe. 1 P.EPS / 1 ensemble certificatif.</p> <p>Cas de force majeur validée par IPR : 2 APSA / 2 CA et si pas possibilité de 2 APSA, examen ponctuel terminal.</p> <p>Saisie des protocoles et notes selon un calendrier défini par la CAHN et notes définitives validées par la CAHN.</p> <p>Protocole d'évaluation (calendrier, APSA, contrôle adapté, épreuves différées) = projet EPS/CAHN/élèves/parents</p>	<p>Qui ? les candidats en situation de handicap ou en aptitude partielle (de manière permanente ou temporaire) et les sportifs de haut niveau. Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au sens de la <u>circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994</u> donnent lieu à une dispense d'épreuve.</p> <p>Plusieurs cas de figure : 3 APSA / 3 CA dont une au moins adaptée 2 APSA / 2 CA 1 APSA 1 APSA en contrôle ponctuel / liste acad Epreuve différée (si dûment justifiée) Dispensé.</p> <p>SHN : 3 APSA / 3 CA dont la spécialité 20/20 (EPS et évaluations aménagées).</p>	<p>Candidats individuels.</p> <p>Evaluation dans deux APSA parmi une liste nationale (TT, ½ fond, danse) + 1 académie.</p> <p>Si survenance d'une inaptitude en cours d'épreuve = possibilité d'évaluer le candidat sur une seule épreuve.</p> <p>Candidat réputé apte.</p> <p>Semaine banalisée par la CAHN pour l'organisation de cet examen ponctuel terminal.</p>

Diplôme	CCF	Contrôle adapté	Examen ponctuel terminal
BAC PRO Circulaire du 29-12-2020	EPLE public + privé sous contrat et CFA habilité au CCF. Idem BAC GT sauf pas de co-évaluation Absence non justifiée à tous les CCF = non-délivrance du diplôme.	Idem BAC GT	Idem BAC GT + les CFA non habilités au CCF
CAP Circulaire du 17-7-2020	Idem BAC PRO sauf évaluation sur 2 APSA / 2 CA	Idem BAC PRO sauf pour les SHN évalués sur 2 APSA/2CA dont la spé=20/20	Evaluation sur 1 APSA parmi la liste nationale (TT, ½ fond et danse).

- La remontée des référentiels (bac GT, bac pro et CAP) est attendue pour **le 20 octobre 2023 dernier délai.**
- Il convient pour limiter le nombre d'élèves inaptes d'engager une réflexion en équipe sur la **construction de protocoles adaptés.**

- **Contrôle en Cours de Formation (CCF)**
 - **Par champ d'apprentissage** (principes d'évaluation, barème, notation, choix offerts aux élèves).
 - **Les équipes EPS déclinent leur référentiel dans le respect du cadre national** (répartition des points par AFL/AFLP) et des spécificités de leur contexte dans leurs APSA
 - Le référentiel proposé est étudié par le corps d'inspection.
 - **Cadrage référentiels par CA (harmonisation nationale) :**
 - **répartition des points** (LGT : 12 points AFL1 constitué de 2 éléments évalués au moins à 4 pts sauf CA1 + + 8 points pour AFL 2 et 3 ; VOIE PRO : 7 + 5 pour AFLP 1 et 2 ou + 8 points pour 2 autres AFLP)
 - **notation** de l'AFL1/AFLP 1 et 2 le jour du CCF et AFL 2 et 3 ou 2 autres AFLP au fil de la séquence d'enseignement.
 - **choix des élèves** : répartition des 8 points pour l'évaluation des AFL 2 et 3 ou deux autres AFLP : 4-4; 2-6; 6-2.
- **Examen ponctuel terminal**
TT, danse et ½ fond = référentiels nationaux



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fondamentaux : savoir nager en sécurité et savoir rouler à vélo

- **Enjeu** : Garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables à leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.
- **Mise en œuvre d'un projet académique inter-degré** :
 - L'acquisition de l'ASNS nécessite un approfondissement des compétences à acquérir pour répondre à l'injonction nationale de lutte contre les noyades, particulièrement dans notre académie qui possède de nombreux départements littoraux. Une mise en ligne des travaux menés l'an passé sera effective prochainement sur le site académique.
 - Des travaux en inter-degrés auront également lieu autour du savoir rouler à vélo et la construction du prolongement du parcours de formation en lien avec les parcours éducatifs (notamment santé et citoyen) avec pour ambition de permettre à chacun de circuler en autonomie et en toute sécurité, tout en étant sensibilisé aux enjeux de développement durables et aux mobilités actives.

Savoir nager en sécurité : <https://eduscol.education.fr/3254/savoir-nager-en-securite-de-la-maternelle-au-lycee>

Savoir rouler à vélo : <https://eduscol.education.fr/3230/le-savoir-rouler-velo>



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Labellisations d'établissement

Le label Génération 2024 vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labélisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes !

Les écoles et établissements déposent un dossier auprès du rectorat de leur académie à partir d'un cahier des charges national. Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter le volume horaire d'EPS prévu dans les programmes et disposer d'une association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL)



**Cahier des charges
et demande de labellisation :**

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/2022/10/03/label-generation-2024-pour-les-etablissements-scolaires-et-universitaires/>



	Nombre total Etablissements labellisés Académie Rentrée 2023	% Etablissements labellisés
École publique	373	15,46 %
École privée sous contrat	3	1,38 %
Collège public	120	45,28 %
Collège privé sous contrat	32	35,56 %
Lycée Général et Technologique public	30	41,10 %
Lycée professionnel public	7	12,28 %
Lycée Général et Technologique privé sous contrat	6	16,67 %
Lycée professionnel privé sous contrat	4	16,00 %
LEGTA public	2	/
LEGTA privé sous contrat	2	/
MFR	3	/
Lycée international français public	0	/
Lycée international français privé	1	/
Total Général	583	18,36 %

À partir de la rentrée 2023, le label « classe engagée » ou « lycée engagé » permettra à des élèves de seconde et de première année de CAP de bénéficier d'un **projet pédagogique annuel** proposant des contenus et initiatives autour de l'engagement et s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens. La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes :

- défense et mémoire,
- **sport et jeux olympiques et paralympiques,**
- environnement,
- résilience et prévention des risques.



***N.B.** : Elle peut s'appuyer sur l'existant, notamment sur les labellisations telles que E3D, Édu Santé, Égalité filles-garçons, Euroscol, ou **Génération 2024**, sur les dispositifs tels que les classes de défense et de sécurité globale (CDSG), ou encore sur la participation aux concours mémoriels, auxquels elle apporte de nouvelles dimensions liées à la cohésion, à la résilience et à l'engagement.*

Informations :

<https://eduscol.education.fr/3912/classes-et-lycees-engages>

**Dépôt des candidatures au plus tard le
20 octobre :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-classes-engagees>.

Le label Édusanté permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en matière de promotion de la santé. Attribué pour une période de trois ans, il est proposé aux établissements dans le cadre de la généralisation de la démarche École promotrice de santé.

Il se décline sur trois niveaux : engagement, approfondissement, expertise.



Informations :
<https://eduscol.education.fr/document/33860/download>

Le label Égalité filles-garçons est un dispositif élaboré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui a vocation à reconnaître le travail et l'engagement des collèges et lycées dans le renforcement d'une culture du respect et de l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les stéréotypes de genre. Il permet aux établissements de rendre visible des actions engagées dans les domaines pédagogiques et éducatifs pour transmettre et faire vivre l'égalité.



Informations :

<https://www.ac-bordeaux.fr/un-label-pour-renforcer-la-culture-du-respect-et-de-l-egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-126693>

Le label E3D est attribué pour une durée d'au moins 3 ans, renouvelable.

Dans l'académie de Bordeaux, une charte académique E3D structure la démarche de labellisation autour de 4 domaines évalués dans le dossier de candidature : la place de l'élève, la nature des projets mis en œuvre, l'organisation du pilotage et l'évaluation du processus engagé.



Informations :

<https://www.ac-bordeaux.fr/labellisation-E3D>